

ABONNEMENT.

| Saumur : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

| | |
|------------------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 20 c. |
| Reclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1876.

Bulletin politique.

La révolution marche ; la République de M. Thiers, de Gambetta, de Naquet, etc., fait son chemin. Qu'est devenue la République conservatrice rêvée par une multitude de naïfs et de dupes ? Gambetta élu quatre fois ; les hommes les plus extravagants, les plus incapables et les plus dangereux, triomphant dans la capitale à côté des gens honnêtes délaissés et méprisés dans les provinces ; les médiocrités du parti républicain, les radicaux violents élus en grand nombre ; le pays fermant les yeux sur l'abîme dont il s'approche et se félicitant presque du résultat des élections : tel est le spectacle qu'offre la France.

Avons-nous enfin mérité ce châtement, d'être abandonnés à notre cécité et de courir à la ruine sans même soupçonner le péril ?

La République conservatrice ! M. Thiers voulait, si on l'en croit, une République conservatrice. M. Buffet aussi voulait et avait cru fonder une République conservatrice. M. Gambetta lui-même, afin de régner sur autre chose que sur des décombres, singe le conservateur ; mais la République conservatrice, vue de près, c'est la Commune, la Commune peut-être avec ses flammes et ses otages.

M. Buffet, un des trois hommes que nous nommons tout à l'heure est victime de son égarement. Vaincu aux élections sénatoriales, il a pareillement échoué aux élections du 20 février. La position n'était plus tenable pour lui et il vient de remettre sa démission entre les mains du maréchal. C'en est fait probablement de cet homme d'une valeur réelle. Sa carrière politique est terminée. Il a coopéré de toutes ses forces à la Constitution du 25 février, et cette Consti-

lution aujourd'hui le rejette, et la République qu'il a fondée le raille et l'abandonne. Il y a des monstres qui ne reconnaissent jamais la main qui les flatte et les nourrit. La révolution est de ceux-là.

C'en est fait de M. Buffet, c'en est fait peut-être aussi de la République. « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas », a dit M. Thiers, et M. Thiers dit souvent la vérité, heureux si sa conscience était aussi droite que son coup d'œil est sûr. La République du maréchal de Mac-Mahon pouvait vivre, celle que va faire la nouvelle Assemblée en est incapable. Qu'ils se mettent à l'œuvre, les hommes du radicalisme, nous les défions d'ériger et de bâtir quelque chose ; la République est éphémère, parce qu'elle n'a jamais su se garder des excès.

Si donc nous étions, comme nos adversaires, insensibles aux maux qui suivent une grande catastrophe, nous ririons aujourd'hui de ce qu'ils appellent leur victoire et qui est le prélude de leur défaite. Nous ririons si tant de bouleversements et de désastres n'avaient pas pour conséquence de mener au tombeau les nations les plus puissantes et les plus orgueilleuses.

A. LEROUX.

Chronique générale.

On a illuminé à Berlin, en apprenant le résultat des élections en France. . . . Une dépêche, dans ce sens, aurait été expédiée ; il ne faudrait pas s'en étonner, puisque M. de Bismark n'a pas cessé d'exprimer le désir de voir la France rivée à la République, afin de nous voir plus faibles et plus faciles à recevoir le dernier coup de mort.

Voilà ce qui nous montre le patriotisme intelligent des électeurs qui confient les destinées de la France à des républicains !

Si les nouvelles épreuves qui nous attendent pouvaient nous donner un accès de gaieté, il y aurait de quoi rire, en voyant le sans- façon avec lequel le suffrage universel

a sacrifié les principaux fondateurs de la République du 25 février 1875, MM. Buffet, Ricard, de Ségur, d'Haussonville, de Pressensé, etc.

Le résultat des élections et surtout l'échec de M. Buffet rend les esprits très-soucieux à l'Élysée. Il y a de quoi.

Avant de remplacer M. Buffet et de composer un nouveau ministère, il faut connaître le résultat définitif des élections, ce qui n'aura lieu qu'après les cent huit ballottages, au moins, qui se feront le 5 mars.

Les bonapartistes arriveront à posséder dans la nouvelle Chambre des députés environ 60 à 75 sièges.

C'est seulement après la vérification des pouvoirs, c'est-à-dire vers la fin de mars, quand les Chambres auront pu se constituer, qu'il sera possible de se rendre compte de la véritable physionomie de la nouvelle majorité. Jusque-là il est peut-être prudent de suspendre un jugement.

Toutefois, voici quelques calculs approximatifs :

Les dernières élections connues donnent, pour la Chambre des députés, 213 républicains de gauche et d'extrême gauche auxquels il faut ajouter environ 70 qui ont le plus de voix dans le premier tour de scrutin, ce qui porterait à 283 la majorité des républicains avancés.

Les conservateurs de toute opinion, extrême droite, droite, centre droit et centre gauche, réunissent 205 membres, auxquels il faut ajouter environ 38 qui ont obtenu le plus de voix au premier tour, ce qui donnerait une minorité conservatrice, sur certaines questions importantes d'ordre social, de 243 voix.

Il est très-probable que M. Jules Grévy reviendra à la présidence de la Chambre des députés.

Tout porte à croire qu'elle votera la levée immédiate de l'état de siège dans la Seine, Seine-et-Oise, les Bouches-du-Rhône et le Rhône. (Correspondance Saint-Chéron.)

On sait que M. Ricard, une des notabilités du centre gauche, a échoué dans le département des Deux-Sèvres.

Ses amis politiques regrettent vivement cet échec et se sont préoccupés immédiatement des moyens d'y remédier. Il y a dès à présent deux combinaisons.

L'une consistait à poser la candidature de M. Ricard dans le 9^e arrondissement de Paris, quand l'option de M. Thiers pour le Sénat, laquelle ne paraît pas douteuse, laissera un siège vacant dans cette circonscription.

D'après la seconde combinaison, M. Ricard serait porté dans le 7^e arrondissement, où il y a ballottage entre MM. Langlois, républicain, Frébault, radical, Bartholoni, bonapartiste, et de Germiny, conservateur.

M. Langlois, dont la nomination est assurée dans la 2^e circonscription de Pontoise, où il est également en ballottage, se désisterait, et M. Ricard n'aurait à lutter que contre le candidat radical et contre les deux candidats conservateurs.

M. Albert Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a, de même que M. Buffet, son chef immédiat, remis sa démission entre les mains de M. le Président de la République.

Il paraît probable que le cabinet actuel restera en fonctions jusqu'à l'ouverture de la session.

Il n'est pas moins vrai que la crise ministérielle est virtuellement ouverte et que la situation est très-grave.

M. Buffet sera vraisemblablement suivi dans sa retraite par MM. Caillaux, ministre des travaux publics, de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, et l'amiral de Montaignac, ministre de la marine.

Il est également peu probable que M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, conserve son portefeuille, surtout s'il ne

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE

LES ENFANTS DU NOTAIRE.

Par une sombre soirée d'automne, un jeune homme et une jeune fille, frère et sœur, étaient assis sous le vaste manteau d'une de ces vieilles cheminées en bois qui, dans les fermes agrestes des montagnes de Franche-Comté, occupent presque toute la largeur de la cuisine ; le jeune homme, la tête penchée avec une profonde expression de tristesse, la jeune fille tirant d'un doigt distrait le fil de lin attaché à sa quenouille, et jetaient à tout instant un regard pensif et inquiet sur son frère.

Le vent sifflait et gémissait à travers les ais disjointes de l'habitation, une pluie fine et froide tombait de temps à autre comme une rafale et ruisselait sur les vitres des fenêtres. Une tige de sapin à demi-consumée ne projetait plus dans l'âtre qu'une flamme terne et blafarde. A la hauteur de cette flamme

agitée par le vent, on pouvait cependant encore distinguer dans l'ombre tout l'ameublement de cette pièce rustique : ici une longue table en bois façonnée grossièrement avec la hache d'un menuisier villageois, mais propre et luisante, et quelques chaises taillées de la même façon ; plus loin une de ces armoires ouvertes désignées dans le pays sous le nom de dressoirs, et chargée d'assiettes en terre, au milieu desquelles brillaient quelques plats d'étain qui jadis faisaient l'ornement des plus riches habitations de nos montagnes.

Au-dessous de ce dressoir, de larges seaux destinés à contenir le lait, une beurrière et une seille à eau avec un bassin en cuivre, où chacun allait boire, après un repas, l'onde fraîche puisée à la citerne. Voilà tout.

Le sol de la cuisine n'était point planchéié ; les murailles mal crépies et suintant de tout côté étaient, çà et là, sillonnées de longues taches vertes, résultat de l'humidité.

Dans un angle de la cuisine, sous une rangée d'escalier conduisant au premier étage, une vieille servante reposait sur un grabat ; et dans la pièce voisine attendant au foyer, dans le poêle, pour parler le langage du pays, on entendait la respiration bruyante et saccadée d'une personne dormant d'un sommeil pénible. Tout, dans cette habitation, indiquait un état de fortune gêné, voisin de la misère ; et cependant les meubles, les ustensiles vul-

gaires qui la garnissaient étaient si soigneusement entretenus, si propres, qu'on pouvait éprouver en entrant là une douce pensée, la pensée qui naît des habitudes d'ordre et de prudente économie.

Après avoir tourné quelques instants en silence la bobine de son rouet, la jeune fille se leva, s'avança avec précaution sur le seuil du poêle, prêta l'oreille aux sons qui s'y faisaient entendre ; puis, venant s'asseoir près de son frère, et lui prenant affectueusement la main :

— Notre père dort, dit-elle, et nous pouvons causer en liberté : voyons, mon cher Georges, conte-moi ta journée.

— Ma journée ! dit le jeune homme en relevant la tête d'un air chagrin, et en arrêtant sur sa sœur un regard douloureux ; ah ! je voudrais ne pas t'en parler, car elle a été bien triste, et je n'en rapporte que de nouveaux regrets et de nouvelles sollicitudes.

— Allons ! allons ! voilà comme tu te laisses toujours abattre au moindre accident. . . . Mais que dis-je ? reprit-elle vivement en regardant son frère avec un doux sourire, ce n'est pas à toi que je devrais parler ainsi, à toi que j'ai toujours vu si courageux et si résolu, à toi qui, du matin au soir, travaillais avec tant d'ardeur et de patience pour donner encore un peu de bien-être à notre pauvre père !

— Non, ma chère Hélène, je n'ai pas la force

que tu m'attribues. Je ne puis pas, comme toi, supporter gaiement le poids de notre situation, montrer un visage riant, quand je ressens dans l'âme une affreuse douleur, et chanter pour égayer notre père, quand j'ai le cœur plein de larmes. Dieu t'a donné une puissance de résignation, une énergie de tendresse que je n'ai pas. Je sais bien aussi que la souffrance est dans ton âme comme dans la mienne, et que cette souffrance éclate quand tu crois être seule. Je t'ai surprise plus d'une fois essayant furtivement les larmes de tes yeux ; mais que tu entrevoyes quelqu'un, te voilà vive et gaie, sautillant et causant, comme si nul souci n'avait jamais effleuré ta pensée.

— Ta, ta, mon petit frère, que de belles choses vous dites là ! C'est la fumée des branches de sapin qui parfois humecte mes paupières, et voilà ce que vous avez pris pour des larmes. Mais ne perdons pas notre temps à des réminiscences inutiles ; la vieille Brigitte dort d'un profond sommeil, notre père vient de s'assoupir ; c'est le seul moment de la journée où nous puissions causer en liberté ; parle, mon cher Georges, et dis-moi ce que tu as fait.

— Eh bien ! j'ai d'abord été à Montbenoit, chez M. Renardeau ; je l'ai trouvé seul dans cette espèce de repaire où il exerce son infâme trafic d'usurier, entouré de paperasses, de registres ; qu'il compulsait la plume à la main ; et comme il

sort pas vainqueur du scrutin de ballottage dans le 8^e arrondissement de Paris.

Tout fait présager que M. Dufaure sera le chef du prochain cabinet, où M. le général de Cisse, M. Léon Say et M. Wallon conserveraient leurs portefeuilles.

Parmi les noms mis en avant comme futurs ministres et sous-secrétaires d'Etat, on cite MM. Léon Renault, Casimir Périer, Jules Simon, Bardoux, Savary.

M. le Président de la République a eu une longue entrevue avec M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sénateur.

Il y a eu également conseil des ministres au palais de l'Élysée.

A deux heures et demie, M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, a eu, au ministère de l'intérieur, une assez longue conférence avec M. le vice-président du conseil.

La Bourse accueille le succès des candidatures républicaines par la baisse. Elle se préoccupe des paroles prononcées par M. Gambetta le jour de son passage à Cavaillon : « Il y a cinq ans que nous avons de la patience ; savez-vous combien de temps je vous en demande encore ?... trois semaines ! »

Le bruit avait couru d'abord à Paris que M. le duc Decazes était élu dans l'Aveyron. Il n'en était rien.

Candidat perpétuellement malheureux au Sénat aussi bien devant le scrutin de la Chambre que devant le scrutin départemental, M. le ministre des affaires étrangères échoue encore comme député dans l'Aveyron et se trouve ballotté à Paris.

Telle est sa situation. La République française, en annonçant la démission de M. Buffet, dit que M. Dufaure ou M. Decazes sera chargé de composer un nouveau cabinet. Evidemment son article était écrit sous l'impression première d'un succès dans l'Aveyron. Aujourd'hui, M. Decazes, perpétuellement battu, ne peut en aucun cas se trouver à la tête d'un ministère.

Il ne devrait même plus déjà en faire partie ; et, s'il comprenait la dignité comme M. Buffet, la même dépêche de l'Agence Havas qui annonçait la retraite de celui-ci aurait en même temps annoncé la sienne.

On signale dans les rues de Paris la présence de soldats alphonisistes en uniforme. S'ils ont fait ce voyage pour assister au triomphe du ministre des affaires étrangères, leur déconvenue doit être grande ; et ils emporteront la conviction que, s'ils lui doivent beaucoup, la France lui doit moins et sait parfois s'en souvenir.

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« Se servir du maréchal de Mac-Mahon pour fonder la République, puis de la Ré-

publique pour renverser le maréchal de Mac-Mahon, tel est, avons-nous dit, il y a quelques semaines, le plan arrêté par MM. Thiers et Gambetta.

La première partie de ce plan est exécutée ; les élections du 20 février vont singulièrement en faciliter la seconde partie.

Nous voilà revenus au 4 septembre 1870, le lendemain de Sedan, moins la majorité conservatrice élue en février 1871.

Nous avons aujourd'hui précisément la contre-partie de ces dernières élections ; cette majorité conservatrice, par suite de ses fatales divisions, nous ramène, en cinq années, à ce gouvernement du 4 septembre dont elle a signalé et flétri tous les actes dans ses nombreuses et volumineuses enquêtes.

Nous voilà revenus au 4 septembre... la Commune n'est pas loin.

Le centre droit et le centre gauche, qui auront tant contribué à dissoudre la majorité conservatrice de 1871, sont décimés dans les élections du 20 février, comme ils l'ont été dans les élections sénatoriales et dans celles pour les sénateurs inamovibles.

Les résultats connus des élections du 20 février ne permettent donc pas de douter qu'il y aura, dans la nouvelle Chambre des députés, une forte majorité de gauche et de radicaux.

Le fait le plus significatif est l'élection multiple de MM. Gambetta et Louis Blanc.

En 1871, c'était M. Thiers qui avait la faveur des candidatures multiples, aujourd'hui c'est M. Gambetta. M. Thiers n'aura pas à se réjouir longtemps du triomphe de sa politique.

Dans le monde officiel, on croit à la prochaine formation d'un ministère d'Audiffret-Pasquier, Dufaure, Casimir Périer, Léon Say, et peut-être aussi Léon Renault. Nous verrons ce qu'un pareil ministère pourra faire avec une majorité de gauche et de radicaux.

Fait intéressant :

M. le radical Marcou est élu député dans l'Aude par 3,478 voix.

M. Buffet, qui a recollé 7,137 voix à Bourges, 8,044 à Commercy, 8,974 à Castel-Sarrasin, 6,958 à Mirecourt, soit au total 29,110 voix, n'est pas député.

NUL CANDIDAT EN FRANCE

(sauf M. Gambetta, qui a obtenu plus de 37,000 suffrages) n'a réuni autant de voix que M. Buffet, qui n'a pas le droit de siéger à la Chambre.

Etranger.

RUSSIE.

Le Monde russe a publié un entretien de son directeur avec Kabouli pacha, lequel aurait dit qu'on ne peut compter sur les promesses des insurgés chrétiens et que le seul moyen de mettre fin à l'insurrection serait de les exterminer.

Dans le cas où cet avis, dit le Monde russe, serait celui du gouvernement ottoman, quel résultat attendre de la note Andrassy ?

La grande duchesse Marie est morte le 24 février, à Saint-Petersbourg.

Elle a expiré doucement, sans souffrances.

L'empereur son frère était présent avec toute la famille impériale.

TURQUIE.

Le gouvernement turc a ordonné de suspendre les travaux qu'il avait entrepris pour établir certains points fortifiés en Herzégovine.

Vingt-cinq habitants de Livourne, qui allaient en Herzégovine, ont été arrêtés à Raguse.

Comme ils étaient munis de passe-ports russes, ils ont pu continuer leur route.

De Belgrade, on annonce qu'un ordre du ministre de la guerre vient d'être publié, appelant, dans le but de former une armée de réserve, tous les hommes entre 20 et 50 ans capables de porter les armes ou déjà enrôlés dans la milice. Ceux qui sont appelés ainsi doivent se présenter au comité de conscription militaire.

On écrit de Saint-Petersbourg :

« Des puissances négocient en vue d'obtenir de la Porte des garanties pour les familles réfugiées aux pays voisins, afin qu'elles trouvent en rentrant dans leurs foyers sécurité et assistance, vu leur état de dénuement et la conviction générale où elles sont d'être massacrées au retour par les soldats turcs. »

Bucharest, 22 février. — La Chambre des députés a adopté le projet de loi fixant à 15,000 hommes le nombre des recrues pour cette année.

Le vote de censure contre le gouvernement, proposé par plusieurs députés, a été rejeté par 64 voix contre 25.

Réponse de la Porte à la Note du comte Andrassy.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Porte a examiné avec soin les cinq points concernant la Bosnie et l'Herzégovine, contenus dans la dépêche que le comte Andrassy a adressé aux représentants de l'Autriche-Hongrie à Londres, Paris et Rome, et dont Votre Excellence m'a verbalement communiqué le contenu, tout en m'en donnant lecture.

La Porte ayant acquis la conviction que les puissances sont disposées à exercer, par tous les moyens en leur pouvoir, une pression morale devant avoir pour but et effet la prompt pacification des districts insurgés afin de prévenir les complications qui pourraient surgir de la continuation des troubles en Herzégovine, et voulant donner cette fois encore une preuve de sa déférence pour les conseils amicaux des grandes puissances, aussi bien que son vif désir de ramener l'ordre et le bien-être parmi ses sujets égarés,

je m'empresse de faire part à Votre Excellence de la résolution arrêtée par le Sultan sur ce sujet.

Le gouvernement impérial, ayant pris acte des bienveillantes dispositions précitées des puissances, a ordonné, en vertu de l'acte impérial en date du 15 mouharrem 1293, la mise immédiate en exécution en Bosnie et en Herzégovine, de quatre points sur les cinq formulés dans leur proposition et se déclare résolu à les mettre en vigueur en toute leur intégrité dans les deux provinces.

Votre Excellence relèvera de la lecture des instructions, dont ci-joint copie, que je viens d'adresser aux représentants de Sa Majesté auprès des grandes puissances, que le cinquième point a été remplacé par une combinaison qui répond amplement aux besoins de ces provinces, ainsi qu'aux intentions qui ont inspiré la proposition y relative du comte Andrassy.

En informant Votre Excellence de cette détermination de la Sublime-Porte, je saisis l'occasion, etc...

ALLEMAGNE.

L'empereur Guillaume a approuvé, en sa qualité de roi de Prusse, la présentation du projet de loi relatif à l'acquisition des chemins de fer prussiens pour l'empire.

BELGIQUE.

La Belgique militaire assure que le ministre de la guerre proposera avant la fin de la session de sérieuses modifications à l'organisation des cadres de l'armée.

Nouvelles militaires.

M. de Cisse vient d'adresser à tous les généraux commandants une importante circulaire relative à l'instruction des officiers de l'armée territoriale. Si l'instruction théorique, dit cette circulaire, peut à la rigueur s'acquiescer dans les livres, il n'en est pas de même des connaissances pratiques ; pour lesquelles un séjour plus ou moins prolongé dans les rangs paraît nécessaire. C'est dans cet ordre d'idées que le ministre de la guerre est disposé à permettre aux officiers de l'armée territoriale de faire un stage dans les régiments de l'armée active.

En terminant, il demande aux généraux de lui indiquer les moyens qui leur paraissent les plus propres à la réalisation de ce projet : c'est seulement lorsque les réponses seront parvenues que le ministre de la guerre prendra une résolution définitive.

Par décret en date du 18 février :

Art. 1^{er}. — Il est institué à Paris des cours militaires spéciaux, d'une durée de deux ans, qui commenceront le 1^{er} janvier de chaque année pour finir le 31 décembre de l'année suivante.

Par exception et pour cette année-ci seulement, ces cours commenceront au mois de mai.

y avait sur sa table une vingtaine de piles d'écus, j'ai pensé que le moment était favorable pour lui demander un délai de paiement ; mais il est resté inflexible !

— Inflexible ! s'écria Hélène avec un accent de terreur. Puis, réprimant aussitôt cette émotion soudaine : Mais lui as-tu bien parlé avec assez de douceur ? Tu sais que cet homme-là est fier ; que, fils d'un berger du village, il demande qu'on le traite avec respect, comme pour lui faire oublier à lui-même la cabane de son père et l'origine de sa fortune.

— Je suis entré, dit Georges, le chapeau à la main, dans sa chambre, et j'ai attendu un grand quart d'heure, debout et sans mot dire, qu'il voulût bien quitter des yeux ses additions et me regarder. Je me suis courbé, humilié devant lui, j'ai prié, j'ai supplié, j'ai prodigué les promesses ; je me sentais rougir moi-même d'implorer cet être odieux que je méprise ; mais il y allait du repos de notre père, de ton repos à toi, ma bonne sœur, et je m'adressais tour à tour à toutes les cordes qui peuvent vibrer dans le cœur d'un homme ; je n'ai pu en ébranler aucune.

« Aux termes de notre contrat, m'a-t-il dit sans se lever de sa place, et en fixant sur moi son œil fauve, le remboursement de la somme de 6,000 francs que j'ai prêtée à votre père n'est exigible qu'en décembre prochain ; mais vous me devez

un demi-terme des intérêts de l'année dernière, et le terme entier des intérêts de cette année, ce qui fait au 6 pour cent, en y ajoutant le taux égal ou arriéré par votre retard, une somme ronde de 598 fr. 22 centimes. Si dans huit jours cette somme n'est pas ici sur ma table, je fais rendre un jugement contre vous, et alors exploit d'huissier, frais de justice, vous aurez tout à payer. Vous n'avez point voulu me céder ce misérable petit bois des Jarrons, auquel je n'attache quelque prix que parce qu'il touche à une de mes propriétés ; je l'aurai en dépit de votre obstination, et votre maison, et ensuite votre dernier coin de champ. Votre père, étendu malade sur son lit, et réduit à la misère, se permet encore de faire le fanfaron avec moi, parce qu'il a été notaire, et que... »

A ces mots, la patience m'a échappé. — N'outragez pas la dignité de mon père, me suis-je écrié en serrant les poings avec fureur, et souvenez-vous du temps où vous mendiez la faveur de lui servir de scribe. Dans huit jours nous nous reverrons.

— Eh bien ! dans huit jours, a-t-il dit d'un air sardonique en faisant tomber à grand bruit dans un coffre ses piles d'écus.

Et je suis sorti la rage dans l'âme ; mes genoux tremblaient, la sueur me ruisselait du front ; j'aurais voulu m'élaner sur cet infâme usurier dont les fourberies sont la première cause de notre

ruine ; j'aurais voulu le prendre à la gorge, le rouler sous mes pieds...

Eh, en parlant ainsi, l'œil du jeune homme étincelait encore d'un feu ardent, et ses doigts se crispèrent sur la petite main de sa sœur.

— Calme-toi, calme-toi, mon cher Georges, lui dit Hélène ; je comprends tout ce que tu as dû souffrir ; mais, tu le sais, la vengeance n'est point permise à l'homme ; c'est à Dieu à punir les méchants. Et s'il est en ce monde des êtres si durs et si mauvais, il en est aussi dont le cœur reste ouvert à la pitié, aux sentiments d'affection et de générosité. N'as-tu point, après cette pénible tentative, trouvé de salutaires consolations chez nos amis ?

— Nos amis ! J'ai été chercher à Ville-du-Pont, à Largillat, tous ceux qui autrefois se plaisaient à prendre ce titre ; tous ceux qui, en s'asseyant à la table de notre père, vantaient son noble caractère, et nous comblaient de caresses. J'ai demandé à l'un 200 francs, à un autre plus riche 300 ; mais celui-ci n'a pu vendre encore ses fromages ; cet autre a perdu deux bœufs qu'il doit remplacer ; un troisième a si peu récolté de foin qu'il est forcé d'en acheter. Bref, tous m'ont éconduit avec de belles paroles, et pas un d'eux n'a même eu la pensée de m'offrir un verre d'eau. Les gens de nos montagnes sont pourtant renommés pour leur hospitalité ; mais il semble que l'infortune soit

comme un germe pestilentiel dont l'approche seule met en fuite les gens heureux. Il n'y a que les pauvres qui le bravent, et je dois à la pauvre femme de Ferrand le seul témoignage réel d'affection que j'aie reçu aujourd'hui.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCQ.

DIMANCHE 27 Février 1876.

L'AMBASSADRICE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

Distribution des principaux rôles : Le duc de Valberg, M. DIEPDALLE ; — Bénédicte, ténor, M. DESCAMPS ; — Fortunatus, entrepreneur de spectacles, M. DEGRAVE ; — Henriette, prima donna, M^{lle} PAPIN ; — Charlotte, cantatrice, M^{lle} MASCART ; — M^{me} Barneck, ancienne duègne et tante d'Henriette, M^{me} DEBLEY ; — La comtesse de Pierrchemberg, M^{me} DESCAMPS.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

Distribution : Barnabé, maître de chapelle, M. DIEPDALLE ; — Benetto, son neveu, M. MORLAU ; — Gertrude, M^{lle} MASCART.

Art. 2. — Seront admis, par voie de concours, à suivre cet enseignement, des lieutenants et capitaines de toutes armes, dans les proportions qui seront déterminées par le ministre de la guerre.

Art. 3. — Les conditions d'admission sont les suivantes :

1° Pour les lieutenants, avoir au 31 décembre de l'année du concours moins de vingt-huit ans d'âge, et au moins quatre ans de grade d'officier, dont deux dans les troupes.

2° Pour les capitaines, avoir moins de trente-deux ans d'âge à la même date.

Pour les candidats qui se présenteront cette année-ci, l'âge et l'ancienneté de grade d'officier seront calculés au 31 décembre 1875.

Art. 4. — Des lieutenants et capitaines de l'armée de mer, désignés par le ministre de la marine, pourront être admis à ces cours dans les mêmes conditions que les officiers de l'armée de terre, et après avoir justifié de leur capacité en prenant part aux épreuves du concours.

Art. 5. — Les officiers admis seront détachés de leurs corps et en conserveront l'uniforme.

Art. 6. — Chaque année d'étude se terminera par des examens généraux à la suite desquels les officiers seront classés par ordre de mérite sur une seule et même liste.

A la fin de la première année, ceux d'entre eux qui n'auront pas subi leurs examens d'une manière satisfaisante seront renvoyés dans leurs corps respectifs.

A la fin de la seconde année, il sera délégué à tous ceux qui auront satisfait aux examens de sortie un brevet de capacité. Les officiers qui auront obtenu ce brevet recevront alors les destinations et jouiront des droits et avantages qui seront déterminés par la loi.

Art. 7. — Pendant ces deux années d'enseignement, les officiers admis à suivre les cours conserveront, dans leurs armes respectives, tous leurs droits à l'avancement, à l'ancienneté et au choix.

Art. 8. — Dans le cours de l'une ou l'autre année, tout officier pourra être renvoyé par le ministre à son corps pour fautes graves.

Art. 9. — Le ministre fixera l'époque, le mode et la nature des épreuves d'admission, ainsi que la composition du jury d'examen.

Un règlement ministériel comprendra toutes les dispositions nécessaires pour compléter l'organisation de l'enseignement institué par le présent décret.

Art. 10. — Le personnel chargé de l'instruction et du service, ainsi que les officiers suivant les cours, seront, jusqu'à nouvel ordre, placés sous l'autorité supérieure du général commandant l'école d'application d'état-major.

Art. 11. — Il sera institué un conseil de perfectionnement dont la composition sera déterminée par le ministre de la guerre, pour donner à l'enseignement une impulsion et des développements en rapport avec les progrès des sciences militaires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé, mardi matin, à 2^h 95. Dès le soir, la baisse a commencé : la Loire n'est plus aujourd'hui jeudi (midi) qu'à 2^h 70.

OBSEQUES DE M^{me} MERLET.

Mardi ont eu lieu, à l'église cathédrale d'Angers, les obsèques de M^{me} Merlet, décédée à l'âge de 34 ans.

Partout, dans la cathédrale, sur la place et dans les rues avoisinantes, l'affluence était immense ; on peut dire que M. le préfet de Maine-et-Loire a reçu, dans cette douloureuse circonstance, les témoignages les plus unanimes de sympathies et de regrets.

LES ELECTIONS DE MAINE-ET-LOIRE.

Ont été élus :

A Angers : M. Fairé, conservateur.
A Cholet : M. de Maillé, conservateur.
A Beaupreau : M. de Civrac, conservateur.
A Baugé : M. Benoist, républicain.

Ballotages :

1^o Première circonscription d'Angers.

2^o Arrondissement de Saumur.
3^o Arrondissement de Segré.

Restent sur les rangs, dans ces trois circonscriptions : MM. de Soland, conservateur, et Mourin, républicain ; Janvier de la Motte, bonapartiste, et de Terves, légitimiste ; Bury, républicain, et Berger, bonapartiste.

A Angers, au premier tour, il y a eu une différence de 925 voix en faveur du candidat conservateur ; à Segré, le candidat bonapartiste a obtenu 2,124 voix de plus que son concurrent ; enfin, à Saumur, la différence est de 430 voix en faveur du candidat républicain.

Les ballotages se feront le dimanche 5 mars, trois jours avant l'ouverture des deux Chambres.

Le *Patriote* annonce que les républicains ont déposé une protestation contre l'élection de M. Fairé, à Angers.

On écrit de l'arrondissement de Baugé à l'*Etoile*, journal d'Angers :

« Vous connaissez le résultat du scrutin dans notre circonscription. Notre ami Gaston de Rochebouët a obtenu un chiffre de voix bien supérieur à celui que nous espérons. Vous savez mieux que personne dans quelles conditions sa candidature fut posée. On ne peut certes pas lui reprocher de l'avoir recherchée. Il ne l'a acceptée qu'à son corps défendant. Aucun autre n'avait voulu s'exposer à un échec. Dans les divers groupes conservateurs de notre arrondissement, pas un homme ne s'était trouvé pour engager la lutte contre le candidat radical. Il n'y a rien à tenter dans le Baugois, disait-on ; c'est un arrondissement où l'esprit révolutionnaire domine à un tel point que les conservateurs n'ont qu'à se résigner à l'effacement, en attendant de meilleurs jours. Eh bien ! je puis vous affirmer aujourd'hui qu'on se trompait étrangement. C'est tout au plus si on comptait sur deux mille voix pour Gaston de Rochebouët. Cela se disait partout, et, sous l'influence de cette fausse et malheureuse idée qu'on se formait de l'esprit de notre arrondissement, le parti conservateur n'a rien fait ou presque rien fait pour soutenir la candidature de notre ami. Malgré cette apathie des conservateurs, il a obtenu plus de six mille voix.

« Qu'eût-ce été, si la lutte eût été engagée d'une manière résolue ! Les populations de nos campagnes ne demandaient qu'à être éclairées et encouragées. Il fallait faire justice de la ridicule légende sur laquelle se fondaient les prétentions de l'ancien sous-préfet de Baugé. Il fallait faire ressortir la différence de conduite des deux candidats pendant la guerre, l'un exposant vaillamment sa personne, l'autre s'abritant dans une sous-préfecture. Il fallait faire enfin tout ce qu'on n'a pas fait, opposer la vérité au mensonge, et mettre au service de la candidature conservatrice la même activité et la même énergie que les radicaux ont déployées en faveur de leur candidat. Dans ce que je vous écris, je ne suis que l'écho des regrets que j'entends exprimer de divers côtés. Vous ferez de ma lettre ce que vous voudrez. Mais je ne crois pas inutile que vous rectifiiez un peu le jugement qu'on se forme généralement de l'esprit de notre contrée. Nos populations valent mieux que ne pourrait le faire supposer le choix qu'elles viennent de faire pour la députation. »

TOURS. — Voici des détails, empruntés au *Journal d'Indre-et-Loire*, sur le crime dont nous avons déjà parlé :

La nommée Marie-Léontine Fougeroux, couturière, avait épousé, dans le courant de janvier 1873, M. Dobrowski, employé à Tours. Déjà mère d'un petit garçon qu'elle avait placé en pension dans une famille dont le nom est, quant à présent, inconnu, elle avait caché ce fait à son mari au moment de son mariage, et depuis elle avait continué de garder le silence sur l'existence de l'enfant.

Vendredi dernier, le petit garçon fut ramené à sa mère, la famille qui l'avait élevé jusque-là ne voulant plus le garder.

Dans le but d'échapper aux reproches que son mari aurait pu lui faire en apprenant l'existence de cet enfant, elle conçut un horrible dessein : faire disparaître ce dernier.

Vendredi soir, vers six heures, elle se rendait avec lui sur le bord de la Loire, près du pont suspendu, et se mit en devoir de le déshabiller.

Des laveuses, qui se trouvaient là, interpellèrent vivement, lui demandant ce qu'elle voulait faire.

« Je veux laver mon petit garçon, aurait répondu Marie Fougeroux. »

Les laveuses se récrièrent. Elles ne comprenaient pas qu'en cette saison et alors que l'eau était si froide on vint laver un enfant à la rivière, et elles blâmèrent énergiquement ce qu'elles regardaient comme un acte d'inhumanité.

Marie Fougeroux remit à l'enfant les vêtements qu'elle lui avait déjà enlevés et elle s'éloigna avec lui.

Une heure ou une heure et demie après, on les voyait tout deux le long du canal.

Il faisait nuit. Bientôt un cri perçant retentit dans l'obscurité. Il fut entendu, nous dit-on, par un employé de l'octroi et par un petit garçon qui marchait le long du canal, mais ni l'un ni l'autre ne virent ce qui venait de se passer.

La mère revint seule à son domicile. Mais on savait dans le quartier que l'enfant avait été ramené chez elle et on s'étonna de sa disparition.

Interrogée par la police, Marie Fougeroux répondit qu'en effet le petit garçon lui avait été rendu ; mais qu'elle l'avait confié à un maître ramoneur.

Quel était le nom de ce maître ramoneur, où demeurait-il ? elle l'ignorait, disait-elle.

L'enquête se continuant, on apprit que cette femme avait été vue, la veille, se promenant avec l'enfant le long du canal, et qu'un cri perçant avait été entendu...

La justice ordonna immédiatement des recherches dans le canal, à l'endroit d'où le cri avait dû partir, c'est-à-dire entre l'écluse nord et le pont du Milieu.

Ces recherches, faites par les sieurs Honoré Pernet et Auguste Poitevin, marinières, ne furent pas longues.

Au bout de trois quarts d'heure, le sieur Poitevin aperçut au fond de l'eau, dans le milieu du canal, un objet qu'il croyait d'abord être une nasse. A l'aide de sa gaffe, il attira à lui cet objet : c'était le corps du jeune Fougeroux, un petit garçon de sept ans, de grande taille pour son âge, plein de force, et dont le charmant visage ne portait aucune trace des tortures qu'une mort affreuse lui avait fait subir.

Le corps du malheureux enfant fut déposé dans une maison voisine, où la justice ne tarda pas à se rendre accompagnée de Marie Fougeroux.

Celle-ci reconnut son fils ; elle aurait d'abord soutenu qu'elle n'était pas l'auteur du crime ; mais, un peu plus tard, elle aurait fait des aveux complets, déclarant qu'elle avait jeté l'enfant dans le canal pour s'en débarrasser et pour éviter les reproches de son mari, qui ignorait, disait-elle, qu'elle eût eu un enfant avant son mariage.

Le cadavre de la victime a été retrouvé en face de la demeure du sieur Petitjean et à deux ou trois mètres d'un bateau. Il était, comme nous l'avons dit, au milieu du canal, et on présume que Marie Fougeroux aura monté dans ce bateau pour jeter le malheureux enfant aussi loin du bord que possible.

Marie Fougeroux est née à Tours, où elle demeure rue Saint-Maurice. Elle est âgée de 34 ans.

Faits divers.

Un drame épouvantable vient de se passer dans un cabanon, aux environs de la chapelle Sainte-Dévote, à Monaco.

Un soldat déserteur, poussé par la faim, eut la funeste idée de s'introduire par une cheminée dans un cabanon inhabité. Il arriva que ce soldat se trouva pris entre les barres d'une grille scellée dans le mur à hauteur de la cheminée. Pendant trois ou quatre jours, on entendit dans Monaco des cris de détresse.

Mais ce cabanon étant bâti au sommet de la montagne près de la Tête-de-Chien, c'est-à-dire à 600 mètres au-dessus de Monaco, on attribua ces cris insolites à ceux de quelques gens avinés.

Ce fut seulement huit ou dix jours après que le propriétaire s'aperçut, en visitant sa

demeure, que des jambes pendaient dans sa cheminée.

Chose horrible à dire ! ce malheureux s'était littéralement dévoré le bras gauche. Au milieu de ses efforts pour se délivrer, il se brisa les dents sur la pierre.

Le gouverneur de la principauté a fait rendre à cet infortuné les derniers devoirs. (*Journal du Midi*.)

On vient de découvrir au Forum un fragment des fastes consulaires. C'est une nomenclature des consuls qui se sont succédés pendant une période allant de l'année 755 à l'année 760 de Rome. Cette découverte est d'autant plus précieuse qu'elle sert à compléter les renseignements que donne un autre fragment conservé au Capitole, lequel commence en l'an 764. Les noms sont gravés sur une pierre qui devait servir de revêtement à un édifice. On l'a transportée au musée de Kircher.

Dernières Nouvelles.

La dernière séance de la commission de permanence se tient aujourd'hui à Versailles. Il est à peine besoin de dire qu'elle ne présentera aucun intérêt, les questions qui pourraient être adressées au gouvernement, spécialement sur divers faits de pression administrative dans les élections, étant réservées pour être soumises à l'Assemblée.

M. le Président de la République a accepté la démission de M. Buffet, mais l'a prié de conserver provisoirement son portefeuille jusqu'à l'ouverture de la session.

M. le vice-président du conseil qui désirait se retirer immédiatement n'a pas encore pris de décision. S'il persiste dans sa première résolution, l'intérim de l'intérieur sera vraisemblablement confié à M. Dufaure qui se montre, de son côté, peu disposé à devenir le chef du nouveau cabinet et allège son grand âge et le besoin de repos.

Contrairement aux allégations de plusieurs journaux, nous croyons pouvoir affirmer que M. le maréchal de Mac-Mahon n'a fait encore aucun choix pour les titulaires des portefeuilles qui vont devenir vacants, notamment celui de l'intérieur.

On lit dans le *Soleil* :

D'après des informations personnelles, nous croyons pouvoir donner, comme à peu près terminée et tout-à-fait probable, la composition suivante du nouveau cabinet :

Ministère de la justice, avec la vice-présidence du conseil : M. Dufaure ;
Ministère de l'intérieur, M. Casimir Périer ou M. Léon Renault ;
Ministère des affaires étrangères, M. le duc Decazes ;
Ministère de la guerre, le général de Cissey ;
Ministère de la marine, le vice-amiral Pothou ;
Ministère des finances, M. Léon Say ;
Ministère de l'instruction publique, M. Wallon ;
Ministère des travaux publics, M. Cail-laux ;
Ministère de l'agriculture et du commerce, pas encore de titulaire. Il a été proposé à M. Teisserenc de Bort, qui l'a refusé par des considérations d'un caractère absolument privé.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dont le nom a été mis en avant, paraît désigné pour la présidence du Sénat.

On a parlé également de MM. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, Waddington, Léon Renault.

Les réunions électorales vont recommencer à Paris dans les circonscriptions où il y a des ballotages.

Saint-Sébastien, 22 février, soir.

Don Alphonse est arrivé ici aujourd'hui à une heure.

Le roi passera ici quelques jours. On dit que la reine-mère viendra vendredi ou samedi à la frontière.

Les carlistes se sont concentrés aux environs de Goizueta, dans de fortes positions dominant la route de Navarre.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.
RADIS ROSES ? mazurka.
FRANCE ADORÉ ! Marche française.
CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.
Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC :
Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)
Valse chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.
Mélodies célèbres de Jules Klein :
Rayons Perdus, Soupir et Baiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; à 1 fr. 70 c. pour les Mélodies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie en outre, dans chaque livraison, une belle

gravure de mode colorée ; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.

publie une édition complète donnant, par an, 56 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas

(place de la Bourse), Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Palais, — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIEUX

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 45 — — — du soir.
7 — 45 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — —
12 — 30 — — — du soir.
6 — 20 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1876.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--|--------|---------|---|---|--------|---------|-------|--|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance décembre. | 66 | 36 | | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 720 | | | Canal de Suez, jouiss. Janv. 70. | 770 | | |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. | 96 | 75 | | Crédit Mobilier. | 196 | 25 | 10 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 655 | | |
| 5 % jouiss. novembre. | 103 | 90 | | Crédit foncier d'Autriche. | 510 | | | Société autrichienne, j. Janv. | 627 | 50 | 7 50 |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 471 | 25 | | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 325 | | 3 75 | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 233 | | 1 | Est, jouissance nov. | 578 | 75 | 8 75 | Orléans. | 315 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 490 | | 1 | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 967 | 50 | 12 50 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 311 | | |
| — 1865, 4 % | 500 | | 4 | Midi, jouissance juillet. | 715 | | 10 | Est. | 310 | 50 | |
| — 1869, 3 % | 361 | 25 | | Nord, jouissance juillet. | 1186 | 25 | 13 75 | Nord. | 314 | 50 | |
| — 1871, 3 % | 345 | 50 | | Orléans, jouissance octobre. | 990 | | 15 | Ouest. | 310 | 50 | |
| — 1875, 4 % | 473 | | 2 | Ouest, jouissance juillet, 65. | 630 | | 7 50 | Midi. | 310 | | |
| Banque de France, j. juillet. | 2855 | | 5 | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 1085 | | 12 50 | Deux-Charantes. | 286 | | |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 629 | 50 | | Compagnie parisienne du Gaz. | 23 | | | Vendée. | 244 | | |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 490 | | | Société Immobilière, j. Janv. | 306 | 25 | 1 25 | Canal de Suez. | 531 | 25 | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 370 | | | C. gén. Transatlantique, j. juill. | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 895 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS :
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — omnibus.
7 — 17 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE :
3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 41 — — — omnibus.
4 — 44 — — — soir, omnibus.
10 — 38 — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ DOMANIALE DES VIANTAISES

AVIS AU PUBLIC.
Le mercredi 1^{er} mars 1876, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Loches, délégué à cet effet par M. le Préfet du département d'Indre-et-Loire, et en présence du Receveur des Domaines, à la vente au enchères publiques, et en sept lots, de bâtiments et terrains, d'une contenance de 4 hectares 54 ares 30 centiares, dépendant du clos des Viantaises, situé commune de Beau-lieu, et appartenant à l'État.
On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du plan à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Loches.

Le Receveur des Domaines, DESRIBES. (64)

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON
Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{lle} Thourlette.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

A LOUER

UNE MAISON
Située rue du Petit-Maurc, Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains. (27)

A LOUER

MAISON
Quai de l'Ecole de cavalerie, Actuellement occupée par M. Unalserres.
S'adresser à M. UNALSERRES.

A LOUER

UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

A VENDRE DIX MILLE CHEVELUS

De deux ans, En bon Groleau de Cinq-Mars, premier choix.
S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (66)

FILS FER DOUX GALVANISÉS

pour vignes, qualité supérieure, prix très-modérés. — Chez VASSEUR fils, fabricant de clous à Saumur. (76)

UN COMPTABLE

Demande une place de régisseur ou à tenir des écritures, à l'année, au mois ou à l'heure.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET, NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenel, maison Alleaume, A SAUMUR, A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

UN JEUNE HOMME DEMANDE

des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.
S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
Anciennement Compagnie Royale
Fonds de garantie : 124 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux défunts des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,407,946 fr.
Arrangements payés aux Rentiers. 129,623,201 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 41,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron ; à Angers, à M. Périgault ; à Cholet, à M. Manceau ; à Beaupreau, à M. Clément ; au Lion-d'Angers, à M. Morillon ; à Beaufort, à M. Sachet.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

MÉDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs, la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'établissement Lardy, à Vichy. — Etablissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.
HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de FICURY, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.
MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris sagement par la Pommade Souveraine de Carré, ph. Bergerac et Tours, 9 fr. 50 le pot. Jamais de mercure. Les Perles Larrieu purifient le sang et guérissent, en secret, les écoulements récents et anciens, maladies de vessie, gonorrhées, etc. Prix : 6 fr. franco. Larrieu, pharmacien-chimiste à Toulouse.
On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents.
Dépôt de la POMMADE SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez BESSON, pharmacien.

HEMORRHOÏDES

La Pommade Leroy, ph. à Kirtet, (S.-Inf.), est infatigable c. la douleur, la démangeaison, la constipation, 1^{re} 2^{fr.}
MAUX DE DENTS Guérison rapide par le Baume sédatif Chautard de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT.

La Série de Prix, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.
Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.

La Série de Prix est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.

Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqué devient on ne peut plus simple ; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.

La Série de Prix a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, au lieu du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, a le droit qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre ; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses calculs seront établis proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix révisé : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.
Le seul dépôt de la SÉRIE DE PRIX est à Nantes, chez M. P. PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.
Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que les modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

| PREMIÈRE ÉDITION | DEUXIÈME ÉDITION |
|---|---|
| COMPRENANT | COMPRENANT |
| 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ; | 1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ; |
| 2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. | 2° Chaque mois, la double planche de Patrons ; |
| | 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. |
| UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50. | UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. — TROIS MOIS : 7 FR. |

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.